



## Introduction

La présente fiche-conseil s'adresse aux employeurs et aux employés des services de première intervention (p. ex. ambulanciers paramédicaux, policiers, pompiers) qui fournissent des services médicaux d'urgence. Elle donne un aperçu des mesures de contrôle recommandées pour aider à réduire le risque d'exposition à la COVID-19 en milieu de travail. Des mesures de contrôle supplémentaires seront également requises en fonction du lieu de travail et des types de tâches accomplies par les travailleurs.

Pour connaître les pratiques générales de prévention de la COVID-19, les employeurs et les employés peuvent consulter la ressource du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) intitulée [Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#).

## Tenir compte des risques

- Le risque de contracter la COVID-19 augmente dans les situations où les gens sont dans des espaces clos (mal aérés) et dans des lieux bondés où se trouvent des personnes ne faisant pas partie de leur ménage immédiat. Le risque est accru dans les situations réunissant plus d'un de ces facteurs ainsi que dans celles où les gens ont des conversations rapprochées, chantent, crient ou respirent bruyamment (p. ex. pendant un effort physique).
- Pour les premiers intervenants, les situations suivantes sont des sources potentielles d'exposition :
  - Administrer un traitement médical à une personne atteinte de la COVID-19 (le risque est supérieur lors d'interventions médicales générant des aérosols);
  - Se toucher la bouche, le nez ou les yeux après avoir été en contact avec des surfaces ou des objets qui ont été touchés ou manipulés par une personne atteinte de la COVID-19;
  - Avoir un contact étroit avec un collègue atteint de la COVID-19.
- Les lieux de travail ont tous leurs particularités. Les employeurs doivent [évaluer les risques](#) associés à la COVID-19 pour leur lieu de travail et pour les activités menées par leurs travailleurs.
- Les employeurs doivent ensuite mettre en œuvre des mesures de contrôle des dangers appropriées en appliquant la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (c.-à-d. élimination, substitution, mesures d'ingénierie, mesures administratives et port d'équipement de protection individuelle [EPI]). Il faut utiliser plusieurs [mesures de prévention personnelles](#) dans le cadre d'une approche multidimensionnelle.
- Envisagez la mise en œuvre d'un plan écrit de sécurité en milieu de travail qui recense les risques d'exposition à la COVID-19 et les mesures de contrôle mises en place pour protéger les travailleurs.
- Les employeurs doivent tenir compte de ce qui suit :
  - Quelles mesures de contrôle seront appliquées aux travailleurs?
  - Que fera-t-on pour promouvoir la vaccination?
  - Comment les employés seront-ils formés?
  - Les employés disposent-ils de toutes les fournitures nécessaires pour se protéger (p. ex. EPI, produits d'hygiène des mains, produits nettoyants et désinfectants)?
  - Comment les premiers intervenants seront-ils protégés lorsqu'ils fourniront des services médicaux d'urgence à une personne soupçonnée d'être atteinte de la COVID-19?
  - Quelles précautions seront prises pour protéger les employés pendant le transport de patients à bord des véhicules?

## Vaccination



- Encouragez les premiers intervenants à se faire vacciner dès que le vaccin sera disponible.
- Pour de plus amples renseignements sur la vaccination, consultez le site Web du gouvernement du Canada [Ce qu'il faut savoir sur le vaccin contre la COVID-19 au Canada](#).

## Communication et formation

- Fournissez aux employés des directives et des renseignements sur les dangers liés à la COVID-19 et sur les mesures qu'ils doivent prendre pour se protéger et pour protéger les autres. Les sujets à traiter sont les suivants :
  - Qu'est-ce que la COVID-19 et quels sont les symptômes courants;
  - Comment le virus se propage;
  - Comment l'utilisation parallèle de plusieurs mesures de contrôle contribue à prévenir la propagation;
  - Comment effectuer un contrôle et que faire si des employés se sentent malades ou ont pu être exposés;
  - Quelles mesures de prévention personnelles particulières peuvent être utilisées pour protéger les employés;
  - Comment pratiquer une bonne hygiène des mains et une bonne étiquette respiratoire;
  - Comment porter, manipuler et entretenir adéquatement l'EPI;
  - Comment utiliser les produits de nettoyage et de désinfection en toute sécurité;
  - Comment rester informé sur la COVID-19 ([auprès de sources fiables](#)).
- Encouragez les employés à signaler toute préoccupation concernant la COVID-19 à leur superviseur ou à leur employeur. Les employés peuvent également s'adresser à leur comité de santé et de sécurité, à leur représentant en matière de santé et de sécurité ou à leur syndicat, s'il y en a un.
- Communiquez régulièrement avec les employés afin qu'ils soient informés des nouveaux développements et qu'ils puissent discuter de leurs questions et préoccupations.
- Installez des affiches partout dans le lieu de travail pour rappeler les précautions à prendre (p. ex. hygiène des mains, éloignement physique).
- Fournissez des ressources de soutien en matière de santé mentale à tous les employés, y compris un accès à un programme d'aide aux employés (PAE), le cas échéant.

## Contrôle

- Pensez à poser des questions de contrôle aux employés avant chaque quart de travail en vous servant de l'[outil de dépistage](#) du CCHST ou d'une autre liste de vérification fournie par les autorités locales de santé publique.
- Certaines administrations exigent un contrôle actif des employés avant chaque quart de travail. Les étapes du contrôle actif peuvent inclure une auto-évaluation (p. ex. au moyen d'un outil en ligne, d'un questionnaire rempli par l'employé ou de questions posées directement à l'employé par une personne désignée). Au moment de choisir votre méthode de contrôle, tenez compte de la taille de votre effectif, du nombre de lieux de travail, des quarts de travail et des activités.
- Les employés qui présentent des symptômes de la COVID-19 doivent rester à la maison. S'ils commencent à ressentir des symptômes pendant qu'ils sont au travail, ils doivent porter un masque médical (ou, s'il n'y en a pas, un masque non médical bien conçu et bien ajusté) et retourner chez eux immédiatement (de préférence sans utiliser les transports en commun). Ils doivent également communiquer avec leur fournisseur de soins de santé et les autorités locales de santé publique.
- Les [symptômes](#) peuvent varier d'une personne à l'autre et selon les groupes d'âge.
- Les symptômes peuvent apparaître jusqu'à 14 jours après l'exposition à la COVID-19. Certaines personnes présentent des symptômes légers ou sont totalement asymptomatiques.

## Premiers intervenants



- Chez les personnes âgées, les personnes de tous âges qui ont des problèmes de santé chroniques ou qui sont immunodéprimées et les personnes obèses, la COVID-19 et ses conséquences risquent d'être plus graves que chez les autres.
- Élaborez des procédures pour communiquer avec les autorités locales de santé publique afin d'obtenir des conseils si un cas positif de COVID-19 se présente. Si le cas est lié au travail, vous devrez peut-être le déclarer à d'autres instances (p. ex. [l'organisme de réglementation en matière de santé et de sécurité](#) et [la commission des accidents du travail](#) de l'administration compétente).
- Pour faciliter la recherche des contacts, tenez un registre des noms et des coordonnées de tous les travailleurs et des autres personnes qui entrent dans le lieu de travail, conformément aux exigences des autorités locales de santé publique. Assurez-vous de protéger les renseignements personnels, et veillez à ce que les renseignements soient conservés en lieu sûr. Les renseignements recueillis doivent être éliminés en temps opportun, en conformité avec les exigences en matière de protection des renseignements personnels.

## Contrôle des membres du public

- Mettez à jour les procédures destinées aux répartiteurs des services d'intervention d'urgence de façon à ce qu'ils posent des questions de contrôle relatives à la COVID-19 aux appelants.
- Les répartiteurs doivent poser des questions aux appelants afin de déterminer si une personne qui se trouve sur les lieux de l'incident a des symptômes liés à la COVID-19, a voyagé à l'extérieur du pays, a eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19, ou est actuellement en quarantaine ou en isolement conformément aux directives des autorités de santé publique. Les réponses aux questions doivent être communiquées aux premiers intervenants.
- Sensibilisez les membres du public aux mesures de contrôle et expliquez-leur qu'il est important de répondre honnêtement aux questions posées pour assurer une prestation de services sécuritaire.

## Traitement des personnes

Lorsque vous traitez une personne, suivez toujours les pratiques de travail et les mesures de prévention en vigueur :

- Lors d'un appel, limitez le nombre de personnes qui entrent dans un bâtiment si la situation peut être gérée en toute sécurité par une équipe restreinte.
- Évaluation de la personne : Seuls les intervenants chargés de prodiguer des soins doivent se tenir à moins de deux mètres de la personne. Les autres intervenants doivent demeurer à au moins deux mètres du patient ou des membres de sa famille. Demandez à la personne de porter un masque médical. Si c'est impossible ou que le port du masque est mal toléré, demandez à la personne de tousser ou d'éternuer dans son coude et d'appliquer les mesures d'hygiène des mains.
- Lorsque vous êtes à moins de deux mètres d'une personne soupçonnée d'être infectée, portez des gants, un écran facial, une blouse et un masque N95.
- Lorsque vous retirez votre EPI, appliquez toujours les mesures d'hygiène des mains. Retirez toujours votre masque N95 à l'aide des sangles.
- Prestation de soins dans les milieux vulnérables : Faites preuve de vigilance lorsque vous entrez dans des établissements (p. ex. centres de soins infirmiers, résidences pour personnes âgées) qui accueillent des personnes pouvant présenter des problèmes de santé préexistants.

## Transport des personnes

- Limitez le nombre de personnes dans l'habitacle du véhicule de transport. Dissuadez les membres de la famille d'accompagner le patient. Demandez-leur de suivre le véhicule dans un véhicule distinct, sauf en cas de nécessité (p. ex. patient pédiatrique). Le cas échéant, offrez un masque médical à la personne



accompagnatrice et demandez-lui d'appliquer les mesures d'hygiène des mains avant de monter dans le véhicule.

- Pendant le transport, assurez une aération complète du véhicule (voir la partie sur la ventilation pour obtenir de plus amples renseignements).
- Pendant le transport, portez un EPI et, dans la mesure du possible, évitez de réaliser des interventions médicales générant des aérosols.
- Isolez le chauffeur. Celui-ci doit retirer l'EPI et appliquer les mesures d'hygiène des mains avant d'entrer dans la cabine. Le chauffeur doit tout de même porter un masque médical. S'il n'est pas possible d'isoler l'habitacle du chauffeur, évaluez les dangers et assurez-vous que des précautions sont prises pour protéger le chauffeur (p. ex. si une intervention médicale générant des aérosols est effectuée, le chauffeur doit porter un masque N95).
- Informez l'établissement d'accueil qu'un cas soupçonné de COVID-19 est en chemin. Le chauffeur doit revêtir l'EPI nécessaire à son arrivée à destination si un contact avec la personne est nécessaire.
- Après l'appel, enfilez l'EPI approprié et procédez au nettoyage et à la désinfection habituels du véhicule et de l'équipement. Si une intervention médicale générant des aérosols a été réalisée, enfilez l'EPI nécessaire, procédez à l'aération du véhicule après le transport (p. ex. ouvrez toutes les portes et fenêtres, faites tourner les ventilateurs d'extraction à plein régime) pendant 20 minutes, puis nettoyez et désinfectez l'équipement.

### Réduire les risques d'exposition

- Dans la mesure du possible, maintenez les mêmes équipes. Les équipes doivent garder une distance physique entre elles et ne pas socialiser avec les autres équipes.
- Déterminez si des employés peuvent travailler à distance (p. ex. les personnes qui exercent des fonctions administratives). Fournissez un soutien et des ressources en matière d'ergonomie aux employés qui aménagent un bureau à domicile.
- Éliminez les déplacements professionnels non essentiels pour tous les employés.
- Demandez aux gens de ne pas avoir de contacts physiques inutiles, comme les poignées de main.
- Évitez dans la mesure du possible les réunions en personne. Utilisez plutôt des moyens de communication à distance (p. ex. téléconférence, vidéoconférence). Lorsque les rencontres en personne sont inévitables, utilisez un grand espace bien aéré, et demandez aux participants de maintenir la plus grande distance physique possible entre eux (au moins deux mètres) et de porter un masque non médical.
- Réduisez la quantité de documents papier échangés entre les employés. Utilisez, pour l'échange de documents, des moyens numériques ou électroniques. Si cela n'est pas possible, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains après avoir échangé des documents.
- Envisagez d'annuler ou de reporter des activités communautaires non urgentes.

### Éloignement physique

- Dans la mesure du possible, gardez la plus grande distance physique possible (au moins deux mètres) avec les personnes ne faisant pas partie de votre ménage immédiat.
- Assurez-vous d'avoir des procédures pour tout travail qui oblige les employés à travailler à moins de deux mètres d'une autre personne et instaurez des mesures préventives comme le port d'EPI.
- Examinez les programmes de formation et déterminez si certaines séances peuvent avoir lieu virtuellement. Déterminez la formation qui est essentielle et qui ne peut être donnée qu'en personne (p. ex. la formation qui comprend un volet pratique jugé indispensable aux activités du service). Tenez compte de ce qui suit :
  - Établissez un nombre maximal de participants;
  - Demandez aux participants de porter un masque non médical bien ajusté et bien conçu;
  - Déterminez si la formation peut se donner à l'extérieur. Si c'est le cas, assurez-vous qu'elle se déroule dans un grand espace bien aéré;



- Faites en sorte que les participants maintiennent la plus grande distance possible (au moins deux mètres) entre eux.
- Affichez les limites de capacité aux entrées des aires communes des employés (p. ex. cuisines, toilettes, salles de conférence).
- Enlevez des chaises et affichez des rappels pour maintenir l'éloignement physique dans les espaces de réunion communs (p. ex. cuisine, bureaux, etc.).

### Ventilation

Vous trouverez ci-dessous des conseils relatifs aux véhicules (p. ex. ambulances) utilisés pour transporter les patients vers les établissements de soins de santé :

- Lors de vos déplacements avec d'autres personnes, essayez toujours d'augmenter la quantité d'air frais qui pénètre dans le véhicule. Assurez-vous que toutes les commandes du système de climatisation sont réglées à la position d'air frais (et non recyclé).
- Dans la mesure du possible, pour le transport de patients, utilisez des véhicules dotés d'habitacles distincts pour le chauffeur et le patient. S'il y a lieu, fermez les portes et les fenêtres d'accès entre les deux habitacles avant de monter le patient à bord. Assurez-vous que le système de ventilation utilise la quantité maximale d'air extérieur possible.
- S'il faut utiliser un véhicule qui n'est pas doté d'un habitacle réservé au chauffeur, ouvrez au maximum les bouches d'air extérieur de la partie occupée par le chauffeur et ouvrez les ventilateurs d'évacuation arrière, le cas échéant. Ces réglages contribuent à diriger le débit d'air vers l'arrière du véhicule, loin du chauffeur.
- Certains véhicules sont équipés d'un système de recyclage d'air complémentaire qui fait passer l'air par des filtres à haute efficacité pour les particules de l'air (HEPA) avant de le ramener dans le véhicule. Ce système peut contribuer à réduire le nombre de particules potentiellement infectieuses dans l'air.
- Après avoir transporté le patient à l'établissement de soins de santé, laissez les portes arrière du véhicule ouvertes. Cela contribuera à éliminer les particules potentiellement infectieuses avant le nettoyage et la désinfection du véhicule. Si vous laissez les portes du véhicule ouvertes, assurez-vous de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour prévenir le vol. (Remarque : Si une intervention médicale générant des aérosols a été réalisée, suivez les recommandations relatives à l'aération du véhicule après le transport dans la partie « Transport des personnes ».)

Vous trouverez ci-dessous des conseils relatifs aux bâtiments (p. ex. services d'ambulanciers paramédicaux, postes de police, casernes de pompiers) :

- Vérifiez que le ou les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) du bâtiment fonctionnent correctement.
- Assurez-vous que l'entretien préventif du ou des systèmes de CVC est effectué conformément aux directives du fabricant (p. ex. changement régulier des filtres et inspection des pièces essentielles).
- Dans la mesure du possible, consultez un professionnel des systèmes de CVC pour déterminer si :
  - votre système peut être réglé de façon à augmenter le taux de renouvellement de l'air;
  - les filtres utilisés ont une valeur consignée d'efficacité minimale (MERV) qui correspond à la plus haute valeur permise pour le système.
- Pour en savoir plus sur la ventilation intérieure, veuillez consulter les documents suivants :
  - [COVID-19 : Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie](#) (gouvernement du Canada)
  - [Ventilation intérieure : directives pendant la pandémie de COVID-19](#) (CCHST)

### Hygiène personnelle

- Encouragez le lavage fréquent des mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes. Si vous



n'avez pas accès à de l'eau ni à du savon, utilisez un [désinfectant pour les mains](#).

- Fournissez du désinfectant pour les mains à tous les employés et assurez-vous d'en doter tous les véhicules. Assurez-vous que le désinfectant pour les mains contient au moins 60 % d'alcool.
- Suivez les « Cinq indications pour l'hygiène des mains » de l'[Organisation mondiale de la Santé](#) pour le lavage des mains :
  - (1) avant de toucher un patient
  - (2) avant toute intervention dans un environnement propre ou aseptique;
  - (3) après une exposition à un liquide organique;
  - (4) après avoir touché un patient;
  - (5) après un contact avec l'environnement d'un patient.
- Lavez-vous également les mains au début du quart de travail, avant de manger ou de boire, après avoir touché à des objets partagés, après avoir utilisé les toilettes, après avoir retiré l'EPI, après avoir nettoyé et désinfecté des objets, après chaque appel, après avoir fait le plein, après avoir fréquenté un lieu public et à la fin du quart de travail.
- Les patients doivent se voir offrir d'appliquer les mesures d'hygiène des mains avant d'entrer dans le véhicule et porter un masque chirurgical, s'ils le tolèrent, pendant le transport.
- Dissuadez les personnes de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains non lavées et de toucher la surface extérieure de leur masque lorsqu'elles le portent ou le manipulent, car il pourrait être contaminé. Encouragez le lavage des mains ou l'utilisation d'un désinfectant pour les mains après avoir mis, touché ou retiré un masque.
- Faites la promotion d'une bonne hygiène respiratoire. Fournissez des mouchoirs jetables et rappelez aux personnes de tousser ou d'éternuer dans le coude ou dans un mouchoir et de jeter les mouchoirs immédiatement, puis de se laver les mains ou d'utiliser un désinfectant pour les mains.
- Vérifiez que tout le matériel nécessaire est facilement accessible sur le lieu de travail (p. ex. désinfectant pour les mains, poubelles, mouchoirs jetables).

## Nettoyage et désinfection

- Les virus peuvent demeurer sur des objets pendant quelques heures ou quelques jours selon le type de surface et les conditions environnementales.
- Afin de promouvoir des pratiques de désinfection uniformes, établissez et fournissez une [procédure](#) de nettoyage et de désinfection comportant un calendrier et une liste de vérification.
- Utilisez des désinfectants ménagers ou commerciaux pour détruire ou rendre inactifs les virus et les bactéries. Le désinfectant utilisé doit porter un numéro d'identification de médicament (DIN), ce qui signifie que son utilisation a été approuvée au Canada.
- Les employés doivent recevoir une formation sur l'utilisation sécuritaire des produits de nettoyage et de désinfection. Suivez toujours les directives du fabricant lorsque vous utilisez, manipulez ou entreposez le produit. Examinez l'étiquette du produit et, le cas échéant, la fiche de données de sécurité pour déterminer les précautions à prendre.
- Choisissez de l'EPI qui protégera les travailleurs contre les risques associés à la COVID-19 et les risques d'exposition aux produits nettoyants et désinfectants utilisés.
- Nettoyez et désinfectez toutes les surfaces fréquemment touchées. Par exemple, pour les véhicules :
  - Assurez-vous que l'EPI est porté et que la ventilation est adéquate (p. ex. gardez les fenêtres et les portes ouvertes pour permettre à l'air extérieur d'entrer dans le véhicule).
  - Nettoyez d'abord toutes les surfaces visibles, puis désinfectez-les, en commençant par le plafond du véhicule et en descendant jusqu'au plancher selon un processus systématique (p. ex. plafond, murs, armoires, fenêtres, surfaces de travail, sièges et plancher).
  - Nettoyez et désinfectez à fond toutes les surfaces susceptibles d'avoir été en contact avec le patient ou le matériel contaminé pendant les soins, y compris les outils et l'équipement (p. ex. brassards de tensiomètre, stéthoscopes, défibrillateurs), ainsi que la civière.
  - Retirez le linge de civière et placez-le dans un sac. Ne secouez pas le linge sale. Lavez les articles



selon les directives du fabricant. Lavez-les à la machine, en utilisant l'eau la plus chaude possible, utilisez un détergent à lessive et faites-les sécher complètement.

- Changez de vêtements à la fin de chaque quart de travail et lavez-les (reportez-vous aux conseils de lessive susmentionnés). Ne rangez pas les vêtements de ville et les vêtements de travail au même endroit, sauf s'ils sont propres.

### Équipement de protection individuelle (EPI)

- Examinez les procédures et mettez-les à jour pour y inclure l'EPI qui sera utilisé par les premiers intervenants pour se protéger contre la COVID-19. S'il y a lieu, respectez les exigences particulières de votre administration pour ce qui a trait à l'EPI.
- Consultez la partie « Traitement des personnes » pour connaître les recommandations relatives à l'EPI.
- Envisagez de demander à tous les intervenants et aux personnes associées à l'appel de porter un masque médical. En cas de contact étroit (à moins de deux mètres) avec une personne atteinte de la COVID-19 ou soupçonnée de l'être, utilisez un masque N95.
- Assurez-vous que les travailleurs ont suivi une formation sur l'utilisation appropriée de l'EPI, y compris sur les procédures d'enfilage et de retrait de l'EPI. Assurez-vous que les employés comprennent les limites de l'EPI.
- La formation sur l'entretien, l'utilisation et l'entreposage des respirateurs doit notamment porter sur les sujets suivants :
  - Les limites du respirateur;
  - L'inspection et l'entretien du respirateur;
  - L'ajustement adéquat du respirateur;
  - Le nettoyage et la désinfection du respirateur (le cas échéant).
- Assurez-vous que les premiers intervenants ont effectué un essai d'ajustement avant de porter un respirateur ajusté (p. ex. masque N95). Les essais d'ajustement permettent de vérifier qu'il y a un contact étanche entre le respirateur et le visage du travailleur.
- Envisagez de soumettre les intervenants à un essai d'ajustement pour au moins deux modèles de masque N95 au cas où l'accès à l'EPI deviendrait difficile.
- Rappelez aux employés qu'il ne doit pas y avoir de poils faciaux entre la surface d'étanchéité du respirateur et le visage. Les poils faciaux peuvent nuire à l'étanchéité du respirateur et causer des fuites d'air.
- Assurez-vous qu'il existe des mesures et des procédures écrites concernant la sélection, l'entretien et l'utilisation des respirateurs.
- Vérifiez que les réserves d'EPI sont suffisantes. Il est recommandé de transporter des fournitures supplémentaires à bord de chaque véhicule.
- Veillez à ce que les premiers intervenants puissent retirer leur EPI dans une zone sécuritaire, dotée des fournitures d'élimination et de décontamination requises.
- Élaborez des procédures pour l'élimination adéquate de l'EPI à usage unique. Les déchets doivent être placés dans un sac et déposés dans un contenant à déchets approprié.
- Assurez-vous que l'EPI réutilisable est nettoyé et désinfecté après utilisation, conformément aux directives du fabricant. Consultez la partie « Nettoyage et désinfection » pour obtenir de plus amples renseignements.

### Évaluer les mesures de contrôle

- Examinez régulièrement la pertinence des mesures de contrôle mises en œuvre et apportez des améliorations, au besoin.
- Déterminez si les changements apportés au lieu de travail ont engendré de nouveaux dangers. Par exemple, les travailleurs qui reçoivent un masque N95 ont-ils effectué un essai d'ajustement? Examinez les programmes et apportez des modifications, au besoin.



## Plans de continuité des activités

- Examinez les plans de continuité des activités et modifiez-les de façon à tenir compte des questions liées à la COVID-19, comme les mesures à prendre en cas de pénurie de personnel, la marche à suivre en cas d'écllosion et la façon dont la communication sera coordonnée avec les intervenants tels que le ministère de la Santé de l'administration et les autorités locales de santé publique.

**Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).**



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l'[Agence de la santé publique du Canada](#).

**Avis de non-responsabilité :** Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.